



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

En e

Publié le

Prés

ID : 033-213302615-20250123-2025_01_03-DE

Votants : 15

Absents : -excusés : 2

Procurations : 2

S²LO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_01_03

Objet : Approbation d'un devis pour le marquage au sol

L'an deux mille VINGT CINQ, le 21 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme MASIN Claudie, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : M. DELAIRE Claude, M. ROCHER Dominique

Exclus :

Procurations : M. DELAIRE Claude à M. GATINEL Didier ; M. ROCHER Dominique à M. MESSAHEL Maurice

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur MESSAHEL, adjoint au Maire, explique qu'il est nécessaire de terminer le marquage au sol des voies communales.

Il s'agit donc d'un prolongement des travaux déjà effectués.

Il propose donc deux devis d'une seule société, SIGNAUX GIROD, qui a fait la première partie du marquage au sol.

Le montant de ces devis est de 708 euros et 3 296,45 euros, soit un total de 4 004,45 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer les devis de la société SIGNAUX GIROD pour un montant total de 4 004,45 euros.

A Lussac, le 21/01/2025

Le Maire,

Didier GATINEL

